

» & les revenus échûs lors de la mort de
» la Reine, n'étant pas suffisant pour ac-
» quitter toutes ses dettes, on se trouve
» dans l'obligation de ne les payer qu'au
» sol la livre, & que si l'on prenoit 40.
» mille livres sterling, ou seulement 20.
» mille sur les fonds que la Reine a laissé,
» pour en faire des liberalitez, ce seroit
» faire une injustice criante à tant de pau-
» vres & legitimes créanciers; après quoi
» le Comte d'Halifax pria le Roi de faire
» l'attention qu'il jugeroit à propos sur ce
» qu'il venoit d'avoir l'honneur de repre-
» senter à Sa M.

VII. Le Roi George ayant donné au Prince de Galles son fils les titres de Duc de Rothsey & de Steward en Ecoffe, il en a prêté le serment à la Cour de Justice qu'on nomme le *Banc du Roi*; & comme cette qualité lui donne droit de suffrage pour l'élection des seize Pairs d'Ecoffe au Parlement de la Grande Bretagne, ce Prince a remis au Duc d'Argile avant son départ pour Ecoffe, sa procuracion & sa nomination cachetée, dont on fera ouverture dans l'Assemblée qui devoit se tenir à Edimbourg au tems de l'élection, si l'on trouve en avoir besoin.

On a eu avis de ce Pais-à que les Ecof-
sois, pour la plus grande partie, avoient
signé une Adresse Nationale pour être
présentée au nouveau Roi, afin de deman-
der que le Traité d'Union des deux Ro-
yaumes soit annullé, comme tendant à
la totale ruine de la Nation Ecoissoise,
qui se trouve déjà privée des prérogati-
ves de sa liberté, de son indépendance,
de

*Nouveaux
titres don-
nez au Pr.
de Galles
pour être
Pair d'E-
coffe.*

*Les Ecoissois
persistent à
demander
la revoca-
tion de l'u-
nion des
deux Ro-
yaumes.*